

## Aux fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales

Printemps 2002

### ACTUALITÉ

Bienvenue au numéro du printemps 2002 de notre bulletin trimestriel. Nous en sommes à notre troisième année à titre de responsables du traitement des demandes du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

Nous tenons à vous remercier encore une fois pour les soins de santé de qualité que vous continuez à offrir aux membres inscrits des Premières Nations et aux Inuits reconnus comme bénéficiaires du programme des SSNA.

Comme d'habitude, vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous les communiquer en appelant le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1 888 471-1111** ou en nous écrivant à l'adresse suivante :

Relations avec les fournisseurs FCH  
3080, rue Yonge, bureau 3002  
Toronto (Ontario) M4N 3N1

### MISES À NIVEAU DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR ÉMFM DES SSNA

Nous mettrons à niveau le système de traitement des demandes de paiement pour ÉMFM des SSNA les 30 et 31 mars prochains. Étant donné que les mises à niveau se produiront à l'arrière-plan, nous ne prévoyons pas souffrir d'interruptions du service pendant ces deux jours. En fait, le travail se fera comme à l'accoutumée.

À la suite de ces mises à niveau, le format de la *Lettre de confirmation d'autorisation préalable des SSNA* et du *Relevé des demandes de paiement pour ÉMFM des SSNA* comportera de nouveaux champs.

En cas de questions sur les mises à niveau courantes apportées au système de traitement des demandes de paiement pour ÉMFM des SSNA, veuillez appeler le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* au **1 888 471-1111**.

### AMÉLIORATIONS APPORTÉES À LA LETTRE DE CONFIRMATION D'AUTORISATION PRÉALABLE

On postera dans la même enveloppe plusieurs Lettres de confirmation d'autorisation préalable destinées au même fournisseur et produites à la même date.

### AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU RELEVÉ DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR ÉMFM

On apportera les améliorations suivantes au Relevé des demandes de paiement pour ÉMFM :

- ❑ On élargira la section solde du crédit, qui comprendra désormais les termes suivants, qui ne seront imprimés que si vous devez de l'argent à FCH :
- **Montant total net** (montant net payé pour l'ensemble du relevé)
- **Solde créditeur reporté** (montant dû à FCH avant l'exécution du relevé courant et exprimé sous la forme d'une somme négative)
- **Solde créditeur courant** (montant dû à FCH après l'exécution du relevé courant et exprimé sous la forme d'une somme négative)

Vous trouverez ci-joint les pages révisées de la *Trousse d'information pour le fournisseur d'équipement médical et de fournitures médicales* (TIFÉ). Ces pages comprennent les messages d'ÉMFM à jour, le formulaire de demande de paiement, la lettre de confirmation et un exemplaire de relevé. Veuillez remplacer les anciennes pages de la TIFÉ par les pages révisées.